

MULTI UNITS LUXEMBOURG
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 9, rue de Bitbourg, L-1273
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 115 129
(la « **Société** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES
AMUNDI SMART OVERNIGHT RETURN UCITS ETF GBP HEDGED ACC
ISIN : LU1230136894
(la « **Catégorie d'actions** »)

Les termes qui ne sont pas spécifiquement définis dans les présentes auront la même signification que dans les statuts (les « **Statuts** ») et le dernier prospectus de la Société (le « **Prospectus** »).

Luxembourg, le 25 septembre 2026

Cher/Chère Actionnaire,

Nous vous informons par la présente que le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'administration** ») a décidé de procéder à la division des actions de la Catégorie d'actions (la « **Division** ») au sein du compartiment Amundi Smart Overnight Return (le « **Compartiment** »).

La Division n'entraînera qu'une modification du nombre d'actions que vous détenez et n'aura aucune incidence sur votre investissement dans la Société. En effet, à compter du jour de la Division, le montant de votre investissement sera simplement exprimé par un montant d'actions supérieur.

Le Conseil d'administration a donc décidé de diviser la Valeur liquidative (la « **VL** ») par action de la Catégorie d'actions et d'augmenter simultanément le nombre d'actions de la Catégorie d'actions détenues par chaque actionnaire par un facteur de 1:250. Pour ce faire, 249 nouvelles actions seront attribuées pour chaque action détenue avant la Division. Par conséquent, une action initialement détenue dans la Catégorie d'actions correspondra, après la Division, à 250 actions de la Catégorie d'actions avec une VL d'un deux cent cinquantième de sa VL d'avant la Division. Voici un exemple :

Avant la Transaction			La Transaction	Après la Transaction		
Actions détenues	Valeur liquidative	Valeur totale	Ratio de Division	Actions détenues	Valeur liquidative	Valeur totale de l'investissement
2	1 250 GBP	2 500 GBP	1 : 250	500	5 GBP = 1 250 GBP/250	2 500 GBP

Annexe :

Dates clés	Date
Date d'enregistrement (selon la date de transaction)	26 octobre 2026

Ex-Date	27 octobre 2026
Date d'effet de la Division	27 octobre 2026

Dans le cadre de cette Transaction,

- les Actionnaires recevront, gratuitement et sans frais, 249 actions supplémentaires pour chaque action détenue.

Le nombre total d'actions détenues sera donc multiplié par 250.

- Parallèlement, la VL diminuera proportionnellement d'un facteur de 250.

Après la Division, la valeur totale de votre investissement restera dès lors inchangée.

Cette division de la VL et l'augmentation simultanée du nombre de vos actions de la Catégorie d'actions auront lieu le 27 octobre 2026.

Pour mettre en œuvre la Division, les souscriptions et les rachats seront suspendus sur le Marché primaire du 22 octobre 2026 (inclus) au 28 octobre 2026 (inclus).

Veuillez noter que tous les frais ou coûts encourus dans le cadre de la Division seront à la charge de la Société de Gestion. Toutes les autres catégories d'actions du Compartiment resteront inchangées et ne seront pas affectées par cette opération.

Les Actionnaires sont informés qu'aucun code d'identification d'action (ISIN, WKN, Sedol, Valoren, Ticker, etc.) ne sera modifié à la suite de la Division.

Pour plus de détails, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller financier habituel ou à nous contacter sur www.amundiETF.com, rubrique « Contactez-nous ».

La dernière version du Prospectus de la SICAV et les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur sont disponibles, sans frais, sur simple demande à son siège social et au siège de son Agent de facilité en Belgique : CACEIS Bank, succursale de Belgique, Avenue du Port 86C, boîte 320, B-1000 Bruxelles (l'« Agent de facilité »).

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site <http://www.beama.be> et disponible auprès de l'Agent de facilité en Belgique.

Le document d'informations clés doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en vigueur est de 30%.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Conseil d'administration